



**MERCI DE BIEN VOULOIR CONSERVER CETTE PAGE**

### **Niveaux medio 1 et medio 2/avancé**

Vendredi 13 juin de 18h30 à 21h30 au Studio Bleu : Atelier spécial technique et palmas por Bulerias.

Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025 : atelier habituel.

*En fonction de l'agenda de l'artiste, ces dates peuvent être modifiées. Dans ce cas nous vous préviendrons le plus tôt possible.*

### **Lieu medio 1 et medio 2/avancé**

Toutes les sessions auront lieu au **STUDIO BLEU**, 7/9 rue des Petites Écuries - 75010 Paris.

<https://maps.app.goo.gl/fCXxNck2mNh2Zbjy5>

**Métros** : Château d'Eau, Strasbourg Saint-Denis, Bonne Nouvelle

La salle pour chaque date sera précisée sur le groupe whatsapp des inscrit.e.s (J. Baker, J. Robbins ou F. Astaire)

### **Organisation des sessions de stage medio 1 et medio 2/avancé**

- 6h de stage par niveau et par session : 3h le samedi et 3h le dimanche.
- 3h de stage supplémentaires le vendredi 13 juin : palmas et technique.

### **Horaires medio 1 et medio 2/avancé**

Atelier du vendredi 13 juin Medio 1 et 2 : 18h30-20h30

MEDIO 1 : 11h-14h les samedis et dimanches / MEDIO 2 : 15h-18h les samedis et dimanches

### **Conditions d'inscription et règlement**

Les places sont limitées : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription, toutefois, **les élèves qui s'inscrivent pour plusieurs sessions (Débutant, medio 1 et medio 2/avancé) sont prioritaires.** Aucune inscription ne sera validée sans remise/réception du règlement intégral des sessions choisies. Toute inscription est définitive, sauf cas de force majeure ou incapacité physique attestée par certificat médical.

### **Pour toute information :**

Sophie Chaillou, Association Lib'Arte - Tél. 06 63 70 30 15 / [sophie@lib-arte.fr](mailto:sophie@lib-arte.fr)

Vous pouvez également compléter votre bulletin d'inscription en ligne, voir sur le site [www.flamenco-paris.com](http://www.flamenco-paris.com)

# Bulletin d'inscription Medio 1 et 2 - Flamenco avec Andrés Peña

Prénom et Nom.....

Tél.....

Mail.....

## 1. NIVEAU(X) CHOISI(S)

- MEDIO 1** : Minimum 3/4 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco
- MEDIO 2 / AVANCÉ** : Plus de 5 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco, dont ateliers de Bulería.

## 2. DATE(S) CHOISIE(S)

- 13 JUIN 2025       14/15 JUIN 2025

## 3. TARIFS

- 1 stage de 6 heures : 180 €
- Atelier du vendredi soir seul : 90 €
- Atelier du vendredi soir en supplément d'un niveau de 6h : 75 €
- Adhésion-assurance annuelle obligatoire : 20 €

**L'association vous propose des facilités de paiement si vous le souhaitez (paiement en 2 à 3 fois) :**

- Dans ce cas merci d'adresser des chèques à l'adresse indiquée ci-dessous.

**Dans tous les cas, la totalité des chèques devra être remise pour valider votre inscription. Chèques à l'ordre de «Lib'Arte».**

## 4. VEUILLEZ LIRE ET APPROUVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR/CONDITIONS GÉNÉRALES DES STAGES

Le bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif**. Les inscriptions envoyées par pli recommandé ne seront pas prises en compte. Le bulletin doit comporter la mention manuscrite « Lu et approuvé » et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).

**Règlement de la formation** : Aucune inscription ne sera validée sans le règlement intégral du montant de la formation choisie.

**Conditions d'inscription** : Les places étant limitées, les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception des dossiers complets. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. Chaque stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

**Remboursement** : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans un délai raisonnable par un professionnel de santé avec numéro RPPS obligatoire. Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé en cas d'abandon ou d'interruption de la formation, de retard ou d'erreur sur les adresses, dates et horaires des sessions, ou pour tout impératif personnel ou professionnel non médical. Si une session est annulée par l'artiste, elle sera remboursée à l'élève.

En cas de nombre insuffisant de participants, les cours seront annulés et les élèves remboursés intégralement des sessions non effectuées. Si les cours sont annulés pour des raisons sanitaires légales (confinement, interdiction des pratiques artistiques amateurs, quarantaine obligatoire pour l'artiste enseignant, etc.), l'élève sera remboursé à hauteur de 85% des sommes versées (hors adhésion) au prorata temporis de l'interruption des cours. Si le nombre de participants inscrits à une session est insuffisant, les cours seront annulés et les élèves remboursés en intégralité des sessions non-effectuées.

**Règlement intérieur** : Il est interdit de filmer, de prendre des photos ou d'effectuer tout enregistrement sonore ou visuel sans autorisation spéciale de l'artiste et de la présidente de l'association. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

**Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister aux cours et accéder à la salle de danse**. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront, à titre exceptionnel, assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu) sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

**Perte ou vol, oubli des affaires** personnelles des stagiaires : l'association organisatrice décline toute responsabilité. Merci de contacter le Studio Bleu.

L'élève s'engage à suivre les cours assidûment et à assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre (révisions, répétitions, etc.), à **respecter les horaires et être ponctuel** pour ne pas perturber le déroulement des cours et le placement dans la salle.

En cas de non-respect des conditions générales et du règlement intérieur, le stagiaire pourra être exclu définitivement de la formation sans possibilité de remboursement.

À.....

Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»